

Affaires Juridiques
LV

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L 2123-1, R 2122-8 et R 2123-1,

Vu la délibération n°2020/32 du 03 juillet 2020 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté n°2023/74 du 05 octobre 2023 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un marché public n°25012 de création et installation d'une palissade artistique autour de la Villa Rozée à Sannois,

DECIDE :

Article 1 : De signer le marché n°25012 de Services suivant :

Décision n°	ATTRIBUTAIRE	OBJET	Montant Annuel Maximum
2025/30	QUAI 36 PRODUCTION 93230 ROMAINVILLE	Marché 25012 : Création et installation d'une palissade artistique autour de la Villa Rozée à Sannois	33 380 € HT

Article 2 : L'exécution du marché débute à compter de sa notification par le pouvoir adjudicateur.

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex, par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Ville de SANNOIS et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 03 juillet 2020

SANNOIS, le 03 mars 2025

Pour le Maire et par Délégation

Laurence TROUZIER-EVEQUE



Pour le Maire
Par Délégation
la Directrice Générale des Services
C. NOUAILHETAS



Adjointe au maire
déléguée à la sécurité et la tranquillité publique
et aux affaires juridiques
Conseillère communautaire

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 7 mars 2025

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20250303 - DC 2025 - 30 - cc

Publiée le 07 mars 2025